



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENTS : VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°41

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE AVANT LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que **la commune souhaite mettre en œuvre un programme ambitieux de rénovation de la voirie** sur l'année 2023.

Les travaux consisteront principalement à refaire les couches de roulement de plusieurs voies communales et à mettre en place des aménagements de voirie pour faciliter les déplacements doux et sécuriser plusieurs accès :

- aménagement de la RD1C entre Domine et Le Prieuré, y compris l'aménagement du carrefour de la rue du Viroux
- réfection de la rue des Couteliers à Chézelles
- réfection de la rue de Bergeste
- réfection de la rue de Fontanville
- réfection de la route de l'éperon
- rénovation des trottoirs de la rue Fernand Léger
- création de la voie verte entre la rue Jules Ferry et la rue du Bois Granger
- création du chaussidou : avenue Pablo Picasso / rue Maryse Bastié

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à **608 250,00€ TTC**.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec les titulaires qui seront retenus par la commission d'appel d'offres.

VU l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de voirie sur la commune,
Considérant le montant prévisionnel des dépenses à engager,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet indiqué ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le - 7 AVR. 2023
